

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP **3**, organisé par l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès.

La Présidente de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, Madame Emmanuelle GARNIER,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, Adjoint.e en gestion administrative, organisée par l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès est composée ainsi qu'il suit :

Madame PERES Christine, Administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidente, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès, Toulouse.

Madame GRAVELLIER Malika, Assistante Ingénieure, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, Toulouse.

Monsieur PEREZ Jean-Jacques, Ingénieur d'Etudes classe normal, expert, Ecole d'économie et des sciences sociales, Toulouse.

Article 2 : La Présidente de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, Madame Emmanuelle GARNIER, est chargée de l'exécution du présent arrêté.



La Présidente,
Emmanuelle GARNIER

Fait à Toulouse, le 3 juin 2024